

Conditions générales de vente 2024

Au 01/01/2024

1. Objet

La SAS Dexet & Delmas sous le nom commercial « L'école des beaux métiers », propose des formations dans le domaine des métiers de l'artisanat d'art à ses clients. Les présentes conditions générales de ventes sont présentées pour la formation intitulée : Stage fauteuils à coussins. Cette formation est réalisée en présentiel. Elle a pour visée de fournir aux apprenants les compétences et connaissances nécessaires à la conception et réalisation de coussins destinés à des sièges. À l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de créer de manière autonome des coussins, en appliquant les techniques et méthodes enseignées.

2. Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour pouvoir participer à cette formation.

La seule nécessité concerne le respect du cadre réglementaire en vigueur.

3. Objectifs

La formation vise à développer des compétences spécifiques en matière de conception et réalisation de coussins pour sièges. Les apprenants apprendront à sélectionner des matériaux appropriés, à maîtriser les techniques de couture et de rembourrage adaptés à différents types de fauteuils. A l'issue de ce parcours de formation, le stagiaire sera en mesure de concevoir et fabriquer de manière autonome des coussins pour fauteuils, en appliquant les techniques et méthodes enseignées, et en respectant les critères de qualité et d'ergonomie. Ces objectifs n'impliquent aucune obligation de résultats pour la SAS Dexet & Delmas sous le nom commercial « L'école des beaux métiers » qui s'engage simplement à fournir au client l'ensemble du support documentaire détaillé dans son offre de formation.

4. Durée

Ce programme de formation se déploie sur une durée totale de 18 heures, réparties sur trois journées. Ces journées de formation auront lieu spécifiquement les vendredis. Chaque journée de formation se déroulera selon l'horaire suivant : de 9h30 à 16h30, incluant une pause déjeuner d'une heure.



5. Modalités et délais d'accès

Inscription et Admission :

Processus d'Inscription : Pour s'inscrire à une formation, le candidat doit remplir et soumettre une fiche d'inscription, (dossier d'admission à la formation) disponible sur notre site internet ou sur demande par mail. Cette fiche doit être complétée avec toutes les informations requises et accompagnée des documents justificatifs demandés.

Délai d'Inscription : Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à 15 jours avant le début de la formation, sous réserve de disponibilité. Il est recommandé de s'inscrire le plus tôt possible pour garantir une place.

Entretien de Sélection : Selon la nature de la formation, un entretien d'admission peut être requis. Cette entrevue vise à évaluer la motivation du candidat et l'adéquation de la formation avec son projet professionnel.

Confirmation d'Inscription : Une fois l'inscription validée, un courrier de confirmation sera envoyé au candidat avec les informations détaillées de la formation (dates, horaires, lieu, matériel requis, etc.).

Les informations ci-après seront communiquées dans la convocation qui sera envoyée avant la formation :

La formation est délivrée sur place.

La formation a lieu spécifiquement les vendredis. Chaque journée de formation se déroulera selon l'horaire suivant : de 9h30 à 16h30, incluant une pause déjeuner d'une heure. La formation a lieu au 22bis rue Sainte-Catherine 33230 Guîtres.

6. Prix et règlements

Les formations sont proposées par la SAS Dexet & Delmas sous le nom commercial « L'école des beaux métiers », au tarif de 275.00€HT.

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. *Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur au jour de l'émission de la facture correspondante.*

7. Contact

Dans le cadre de son offre de formation, la SAS Dexet & Delmas, permet à ses clients de contacter L'école des beaux métiers via l'adresse mail suivante :



info@ecoledesbeauxmetiers.fr . Un numéro de téléphone est également mis à disposition des stagiaires : 06 78 20 61 86.

Adresse postale, informations légales :

- Nom de l'entreprise : Dexet & Delmas
- Nom commercial, déposé à l'INPI : Ecole des beaux métiers
- Forme juridique : Société par actions simplifiée (SAS)
- Capital social : 1 000,00 Euros
- Adresse postale : 22bis Rue Sainte-Catherine, 33230 Guîtres, France
- Numéro SIREN : 839025939
- SIRET du siège social : 83902593900019
- Numéro Déclaration Activité (NDA) : 75331421633
- Numéro TVA intracommunautaire : FR94839025939
- Date de création : 16 avril 2018
- Présidente : Mme Aurélie Delmas
- Directeur général : M. Cédric Dexet

8. Modalités d'évaluation

La SAS Dexet & Delmas sous le nom commercial « L'école des beaux métiers évalue les stagiaires sur la base de la progression de l'apprentissage, de l'application pratique, de la participation et de l'engagement, des réactions et feedbacks, des tests et évaluations formatives, et d'un qcm de fin de formation. Pour ce faire, elle peut utiliser des questionnaires et questionnaires à choix multiples (QCM) qui permettent de contrôler la bonne acquisition des compétences par le stagiaire. L'évaluation a lieu avant la formation (niveau de départ fixé par l'apprenant), au premier jour de la formation (niveau de départ fixé par le formateur) et à l'issue (niveau des acquis suite à la formation).

9. Méthodes mobilisées

Dans le cadre de nos formations, nous mobilisons une variété de méthodes pédagogiques adaptées aux objectifs de chaque cours et aux besoins des stagiaires. Ces méthodes incluent :



- Méthode Heuristique : Approche orientée vers la découverte, encourageant les stagiaires à explorer et à trouver des solutions par eux-mêmes, facilitant ainsi un apprentissage profond et durable.
- Méthode Démonstrative : Utilisation de démonstrations pratiques pour illustrer les concepts théoriques, permettant aux stagiaires de visualiser et de comprendre concrètement les applications pratiques des enseignements.
- Méthode Applicative : Mise en pratique des connaissances théoriques à travers des exercices, études de cas, ou simulations, pour renforcer l'acquisition des compétences et leur application dans des contextes réels.

Ces méthodes sont complétées par l'utilisation de supports pédagogiques diversifiés, tels que des supports visuels, des documents de cours, et si possible des ressources en ligne, pour soutenir un environnement d'apprentissage dynamique et inclusif.

10. Accessibilité aux personnes handicapées

Si vous pensez être en situation de handicap, merci de contacter dès que possible notre référent handicap : M. Dexet Cédric, par téléphone au 06 70 88 24 98 ou par mail à gestion@ecoledesbeauxmetiers.fr pour évaluer ensemble vos besoins et voir quelles solutions sont envisageables pour vous accompagner, vous former ou vous orienter.

11. Inscription et Paiement

Toute inscription à une formation doit être confirmée par écrit, via le formulaire d'inscription officiel de l'organisme ou une convention de formation professionnelle.

Le règlement des frais de formation doit être effectué conformément aux termes indiqués sur la facture. Les modalités de paiement acceptées (chèque, virement, etc.) doivent être précisées.

12. Conditions d'Annulation et de Report

Les conditions et délais pour l'annulation ou le report d'une inscription par le participant doivent être clairement énoncés, incluant les éventuelles pénalités ou retenues.

Annulation par le Participant : Le participant peut annuler son inscription à une formation sous réserve de respecter les conditions suivantes :



- Annulation jusqu'à 15 jours avant le début de la formation : aucun frais ne sera facturé.
- Annulation entre 14 et 7 jours avant la formation : 50% des frais de formation seront facturés.
- Annulation moins de 7 jours avant la formation ou en cas de non-présentation : la totalité des frais de formation sera due.

Pour reporter une formation, le participant doit en faire la demande par écrit, courrier ou mail, au moins 7 jours avant la date initiale de formation. Un report est possible une seule fois et doit se faire dans les 6 mois suivant la date initiale.

Annulation par l'Organisme : L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation dans les cas suivants :

- Insuffisance du nombre de participants nécessaire à la tenue de la formation. Un minimum de trois participants est demandé pour l'ensemble du catalogue de formation de la société Dexet & Delmas sous le nom commercial « L'école des beaux métiers ». Des formations peuvent être organisées pour une seule personne sur demande écrite.
- Indisponibilité du formateur pour cause de maladie ou de force majeure.

Autres circonstances exceptionnelles ne permettant pas le déroulement optimal de la formation :

- Dans ces cas, l'organisme informera les participants au plus tard une semaine avant la date prévue pour le début de la formation. Les participants auront alors le choix entre :
- Le report de leur inscription à une date ultérieure, sans frais supplémentaires ;
- Le remboursement intégral des sommes déjà versées.

Les participants seront également informés des nouvelles dates proposées pour la formation reportée. Aucune indemnité supplémentaire ne pourra être réclamée en cas d'annulation ou de report par l'organisme.

13. Confidentialité et Protection des Données Personnelles

L'organisme s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles des participants, conformément à la réglementation RGPD en vigueur

14. Propriété Intellectuelle

Tous les documents pédagogiques fournis restent la propriété de l'organisme de



formation. Les droits d'utilisation par les participants dans le cadre de la formation sont autorisés. Les droits de reproduction ou de distribution par les participants sont interdits.

15. Réclamations et Litiges

En cas de réclamation concernant la formation, les participants sont invités à suivre la procédure suivante :

Le participant doit soumettre sa réclamation par écrit à l'organisme de formation, en précisant les détails de la plainte et les résultats attendus.

L'organisme de formation accusera réception de la réclamation dans un délai de 7 jours ouvrables.

La réclamation sera examinée de manière approfondie et équitable. L'organisme s'engage à apporter une réponse motivée dans un délai maximum de 30 jours à compter de sa réception.

L'organisme proposera une solution pour répondre à la réclamation. Si cette solution n'est pas satisfaisante pour le participant, il peut poursuivre le processus de médiation ou de résolution des litiges.

Résolution des Litiges :

Avant toute action en justice, les parties s'engagent à tenter de résoudre tout litige à l'amiable. Si nécessaire, elles peuvent faire appel à un médiateur professionnel, dont les frais seront partagés équitablement entre les parties.

En cas de désaccord non résolu par médiation, le litige pourra être soumis aux tribunaux compétents. Conformément à la réglementation française, le litige sera porté devant le tribunal de commerce du siège social de l'organisme de formation ou devant toute autre juridiction compétente définie par la loi.

16. Dispositions Générales

L'organisme se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment. Les modifications seront applicables aux contrats conclus postérieurement à ces modifications.

L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve par le participant de ces conditions générales de vente. L'ensemble des pages de ces conditions générales de vente seront paraphées par le participant.

